

Territoires du Ruanda Urundi .
Résidence du Ruanda .

S e c r é t a r i a t .

N° 1434 /P.I.Divers .

Kigali, le 19 juillet

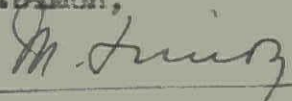
Objet :
Amendes disciplinaires .

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Il arrive que des Administrateurs ne proposent d'infliger à des chefs et sous-chefs des amendes disciplinaires d'un taux très élevé sans m'éclairer sur l'importance des manquements antérieurs relevés à charge des notables visés .

A l'avenir chaque fois que vous ne proposerez une amende supérieure à cinquante francs , vous voudrez bien indiquer dans votre proposition , les amendes infligées antérieurement , leur date et leur motif .

Le Résident du Ruanda
M. Simon,



Monsieur l'Administrateur Territorial de :
Kigali, Nyanza-Astrida-Shangugu-Kisenyi-
Ruhengeri-Biumba et Kibungu.

Ruhengeri



4273